

ATTESTATION

Je soussigné Stéphane BORTOLUZZI, Directeur Général du Conseil national des barreaux, atteste qu'à la suite d'une opération de maintenance opérée le 29 mai 2026 sur la plateforme de communication dématérialisée entre les avocats et les juridictions (dite « *Plateforme* » ou « *e-Barreau* »), certaines pièces jointes associées à des messages échangés ne sont plus accessibles aux avocats.

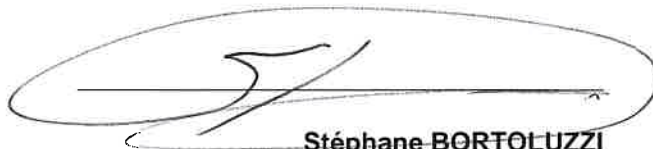
Cet incident concerne les fichiers intégrés dans la Plateforme entre le 28 avril 2026, à 11 heures 57 minutes et 56 secondes, et le 6 mai 2026, à 18 heures 39 minutes et 08 secondes.

En conséquence, certaines pièces jointes aux messages enregistrés dans les boîtes « Reçus », « Envoyés », « Brouillons » et « Corbeille » de la messagerie électronique e-Barreau ou enregistrés dans les dossiers des avocats pendant cette période ne sont plus disponibles.

Cette perte n'affecte pas le Réseau Privé Virtuel Justice (RPVJ) du ministère de la Justice : les pièces jointes aux messages envoyés ou reçus par les juridictions restent pleinement disponibles pour les utilisateurs du RPVJ.

POUR FAIRE VALOIR CE QUE DE DROIT.

Fait à Paris, le 09 juin 2026.



Stéphane BORTOLUZZI
Directeur Général